



## VILLE DU NEUBOURG – EURE

### Conseil Municipal

### Séance du 23 avril 2018

Le vingt-trois avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	23 avril 2018
<b>Date de convocation :</b>	17 avril 2018
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	22
<b>Nombre de votants :</b>	23

**Présents** : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Evelyne CADIOU, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, M. Jean Luc BRASTEL et M. Edouard DETAILLE.

**Absente ayant donné pouvoir** : Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés** : M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Alain LEROY, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Secrétaires de séance** : Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY.

-----

#### ➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

#### **FINANCES**

- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC)
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (RODPP GAZ)
- Convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition du matériel, l'évacuation et le traitement des déchets de la commune

#### **ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS**

*Compte-rendu de la commission du 9 avril 2018*

- Participation financière aux projets pédagogiques 2018 dans les écoles F. Dolto, Dupont de l'Eure et Jean Moulin du Neubourg
- Subvention exceptionnelle à l'association « Triathlon Pays du Neubourg » pour une participation au championnat du monde Ironman 70.3 en Afrique du Sud.

#### **URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Compte-rendu de la commission du 16 avril 2018*

#### **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

*Compte-rendu de la commission du 10 avril 2018*

- Convention de servitudes ENEDIS : parcelles AS 55, AS 54 et AS 68

## TRAVAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 10 avril 2018

## CCAS

Compte-rendu des Conseils d'Administration du 3 avril 2018

## SECURITE

- Demande de subvention au titre des amendes de police

## COMMUNICATION-ANIMATIONS

Compte-rendu de la commission du 11 avril 2018

## PERSONNEL COMMUNAL

- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique au 24 avril 2018
- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise au 24 avril 2018

## AFFAIRES DIVERSES

- Procédure à la suite des désordres survenus au vélodrome de la commune du Neubourg
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Tirage au sort des jurés d'assises

-----

### ➤ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2018

Pas d'observation.

-----

### ➤ FINANCES

#### → Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019

M. Arnaud CHEUX présente les nouvelles dispositions prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'augmentation de 20 centimes par rapport à 2018 du montant de base de cette taxe, passant ainsi à 15,70 €. Il explique qu'il ne s'agit pas d'une instauration mais d'une mise à jour.

Il ajoute que cette taxe concerne une quinzaine d'enseignes sur Le Neubourg.

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-056 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;

VU la délibération du 27/06/2011 du conseil municipal instituant la T.L.P.E. ;

VU la délibération n° DCM-2017-060 du conseil municipal du 02/05/2017 fixant les tarifs de la T.L.P.E. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

CONSIDÉRANT que les montants maximaux de base de la T.L.P.E. s'élèvent pour 2019 à 15,70 € par m<sup>2</sup> et par an dans les communes et les E.P.C.I. de moins de 50 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
a* €	a x 2	a x 4	a* €	a x 2	a* x 3 = b €	b x 2

\* a = tarif maximal de base

CONSIDÉRANT qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut

être différente selon les catégories de supports, mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable ;  
 CONSIDÉRANT que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

- la délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019) ;
- sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m<sup>2</sup> d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
15,70 €	(15,70 x 2 =) 31,40 €	(15,70 x 4 =) 62,80 €	15,70 €	(15,70 x 2 =) 31,40 €	(15,70 x 3 =) 47,10 €	(47,10 x 2 =) 94,20 €

- précise qu'en application de l'article L2333-7 du C.G.C.T. fixant les exonérations de droit, sont exonérées de droit les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> en surface cumulée, apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC)**

*M. Arnaud CHEUX indique que l'occupation du domaine public pour des travaux d'électricité ou de gaz (délibération suivante) fait l'objet du paiement d'une redevance à la commune.*

*Le SIEGE 27 demande à la commune de prendre cette délibération afin de fixer cette redevance et les modalités de calcul.*

*Pour information, cette redevance ELEC a rapporté 766 € à la commune en 2016 et 773 € en 2017.*

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-057 : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.
- précise que les recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (RODPP GAZ)**

La redevance d'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \text{ € X L}$$

où

**PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

**L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-058 : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (RODPP GAZ)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz en fonction des linéaires exprimés en mètres au 31 décembre de l'année précédente.
- précise que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire et des éventuelles actualisations du montant de base fixé réglementairement.
- précise que les recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition du matériel, l'évacuation et le traitement des déchets de la commune**

La communauté de communes met à disposition de la commune des bennes aux services techniques municipaux et sur le marché. Cette mise à disposition, ainsi que leur enlèvement et le traitement des déchets nécessite la signature d'une convention.

*M. Arnaud CHEUX rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont le contenu in extenso de cette convention dans la note explicative jointe à la convocation.*

*Il précise que, pour le marché, le coût est répercuté sur le droit de place demandé aux camelots.*

*M. Edouard DETAILLE demande pourquoi cette convention est avec la communauté de communes et non avec le SETOM. M. Arnaud CHEUX répond que le SETOM s'occupe du traitement, pas de la collecte.*

*M. Francis DURAND indique que la commune n'est pas obligée d'accepter les déchets des camelots, sauf pour les poissonniers. Il dénonce aussi le remplissage des bacs par des commerçants de la commune. Sur ce dernier point, M. Arnaud CHEUX propose une surveillance par la police municipale et un message auprès de l'UCIAL.*

*M. Arnaud CHEUX rappelle que le coût annuel pour la commune est estimé à 15 000 € environ pour les services techniques et 10 500 € environ pour le marché hebdomadaire. Bien entendu, si le nombre de bennes venait à diminuer, la facture diminuerait également.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-059 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL, L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA COMMUNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention pour la mise à disposition du matériel, l'évacuation et le traitement des déchets de la commune ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer avec la communauté de communes du Pays

du Neubourg pour la convention et tout autre document afférant à la mise à disposition du matériel, l'évacuation et le traitement des déchets de la commune.

- autorise les dépenses en résultant.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### ➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

**Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER**

**Réunion du 9 avril 2018**

**Présents :** M. Francis DURAND, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Anita LE MERRER.

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, M. Gilles BARBIER.

**Assistait :** Mme Laurine DOUBET.

#### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

→ **Bilan**

- **FCA 2018** : la réunion bilan du 29 mars a permis de reprendre les éléments évoqués au dernier conseil municipal et de réfléchir aux perspectives.

- **Quatuor Varèse** le 16 mars. 198 personnes se sont déplacées et ont apprécié cette prestation de qualité.

- **Tour de Normandie** arrivée de la première étape, le 19 mars. Les organisateurs ont apprécié la préparation de cet événement par la ville du Neubourg.

- **Exposition des rameaux** : le 25 mars. Huit élus ont retenu pour le prix de la ville, l'œuvre de Yolande Dazard. Elle sera présente lors de la fête de la peinture du 03 juin.

- **BD Concert**, avec l'Orchestre Régional de Normandie le 30 mars. 86 personnes. Les musiciens ont apprécié l'acoustique de la salle du Viking. Plusieurs personnes ont été séduites par le percussionniste et regretté que cela n'ait duré que 45 minutes.

- **Pièce de théâtre « Le noir te va si bien »**, du 07 avril.

Près de 400 personnes. Il faisait chaud au balcon.

→ **Les rendez-vous à venir**

- **Course d'orientation** : lancement des cartes et pose de la dernière borne le **11 avril**. La vente aura lieu à partir du 12 avril, en mairie et à l'office du Tourisme dans un second temps. Les membres de la commission sont favorables pour distribuer ces cartes gratuitement auprès des écoles du Neubourg et de la CDC au cours de l'année 2018.

- Journée « **Charpentiers sans frontières** » le **samedi 19 mai de 10h à 17h au Vieux Château**.

Ateliers animés par une quinzaine de jeunes personnes avec notamment des démonstrations de tailleur de pierre, sciage de long, tournage sur bois, équerissage sur bois, forge.

Conférence à 15h30 de François Calame, ethnologue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, passionné de charpente ancienne. Il est un des grands acteurs de la sauvegarde et de la diffusion des savoirs-faires ancestraux. Il est à l'initiative de plusieurs rencontres de charpentiers du monde et de projets de formations aux techniques traditionnelles de charpente.

L'association "Découverte et Patrimoine du Pays du Neubourg et des Environs" présentera son exposition sur les briques. Monsieur Alain Lamy, Monsieur Dominique Le Villain et la famille Roussel seront présents.

- **Nuit des Musées le 19 mai de 18h à 22h** avec l'exposition de La grande échelle intitulée « Dedans, dehors ».

- **La dictée du Neubourg du 26 mai**.

- **Opéra Rock du vendredi 5 octobre**.

→ **Dossiers en cours**

- **Cinéma** : Les membres de la commission sont favorables pour participer à cette animation nationale « j'organise un fauteuil gagnant » lors de la Fête du cinéma.

→ **CR AG ou CA d'associations**

- AG du CNN, **Club de Natation du Neubourg**, le 24 mars : 163 podiums individuels dans toutes les catégories et 4 coupes en relais départemental, en 2016-2017. Excédent de l'exercice : 4 774 €.

- AG **Société Municipale Hippique du Neubourg**, le 25 mars : bilan des 4 et 5 juin 2017, 16 courses avec une météo acceptable, 80 bénévoles, résultat net de 1 287 €. La moyenne des enjeux par entrée est de 44,32 €. La société a été précurseur pour jouer sur tablettes et sur guichets mais aussi précurseur pour les bons de jeu perdants dans l'urne (tombola).

- AG de la **Médiathèque**, le 31 mars 2018 :

577 familles représentant 1 689 adhérents (+5,7%) avec 40,1 % de 0 à 13 ans, 10,3 % de 14 à 24 ans, 34,0 % de 25 à 59 ans et 15,6 % de 60 ans et plus.

24,3% des adhérents sont du Neubourg, 57,54% de la CdC.

Personnel : 2 salariés, dont 1 à temps partiel de 22h et un à temps complet de 35 heures ; 14 bénévoles pour 60 heures par semaine.

Compte de résultat de 2017 : positif de 385,66 €.

Cotisation familiale : 15 € pour Le Neubourg et 22 € (+2€) pour les hors Neubourg. Bénévoles et membres du CA : 15 €. 0-18 ans : gratuit. Tarif réduit étudiant et RSA : 5 €.

Nouveaux administrateurs : Nelly Quevalle, Patrice Maire et Jean Heurtaux.

## ENSEIGNEMENT ET SPORT

### → Actualités scolaires

#### - La carte scolaire pour les deux collèges du Neubourg

Le Conseil Départemental a réuni deux comités techniques (comité "éducation" et "transport") le 15 mars, puis un comité de pilotage, le 9 avril, pour la carte scolaire Le Neubourg/Roumois Seine. Il en ressort que :

- des situations extrêmes sont à résoudre : le collège Pierre Corneille au Neubourg avec 884 élèves à la rentrée scolaire 2017 pour 600 places (9 classes mobiles), le collège André Maurois de La Saussaye avec 784 élèves à la rentrée scolaire 2017 pour 600 places (3 classes mobiles et un restaurant modulaire de 300 places).

- Il faut donc adapter les effectifs dans les deux collèges du Neubourg et celui de La Saussaye en fonction de leur capacité d'accueil, tout en recherchant une mixité sociale.

- Effectifs envisagés : 600 élèves au collège de La Saussaye, 600 élèves au collège Pierre Corneille et 800 élèves au nouveau collège du Neubourg.

- Deux scénarios de sectorisation : les deux écoles primaires du Neubourg et le regroupement ROVISTEP, la commune du Bosc du Theil seraient affectées au Collège Pierre Corneille; le SIVOS des villages et les communes de Bérengenville la Campagne, Bacquepuis, Bernienville, Quittebeuf, Cesseville, Criquebeuf la Campagne, Hectomare, Le Troncq, Ivville, La Pyle, Graveron Sémerville, Tilleul Lambert, Tournedos Bois Hubert et Claville iraient au nouveau Collège.

Varient dans les deux scénarios, les affectations : des 5 communes rattachées actuellement au collège André Maurois (Tourville la Campagne, Amfreville Saint Amand, Saint Ouen de Pontcheuil, Fouqueville et La Harengère), l'EPEVICROS, Sainte Colombe la Commanderie, Le Tremblay Omonville et Crestot.

- **Conseil d'école de l'école Françoise Dolto** du 20 mars : effectif de 119 enfants dont 2 temporaires. Départ de 46 enfants de GS en juin. Plus de 30 enfants inscrits pour la rentrée 2018.

Carnaval sur le thème des pays du monde.

Du 16 au 20 avril, la semaine de la maternelle ; il s'agit de montrer le quotidien d'un enfant en maternelle. Il est possible pour les parents d'assister à un temps de classe. Une soirée tisane permettra d'échanger avec les parents sur « la place des écrans » dans les familles, avec une vidéo du Dr Anne-Lise Ducanda.

Trois échanges jeux de société auront lieu avec des résidents de la résidence Turmel. L'échange GS-CP se déroulera le jeudi 7 juin. Les interventions de Mme Vallée et de la Police sont très appréciées. Kermesse le 22 juin. Accueils des futurs parents le 26 juin.

#### - Conseil d'école de l'école Dupont de l'Eure :

Le Projet Handicap'Eure et le Conseil d'enfants. Beaucoup de projets pédagogiques passés et à venir. Kermesse le samedi 23 juin.

- **Dossier de La Neuville du Bosc** : suite au résultat du sondage auprès des familles, il a été conclu que les élèves resteraient à Harcourt. Ce dossier a eu pour conséquence une amélioration des relations des élus de La Neuville du Bosc avec les élus d'Harcourt.

#### - Etude des demandes de subventions pour les projets pédagogiques des écoles.

→ **Actualités sportives**

- **Jeux intervillages du 1<sup>er</sup> juillet** : rencontre le 14 mars, avec M. Boxberger. 6 ou 7 équipes de 10 personnes, dont une équipe OMS. Proposition de la commune de participer au panier garni.

- **CA OMS du 30 mars** : nouveau Président M. Alain Couty.

- Le CATTP Adultes (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) du Neubourg va utiliser le mardi matin de 10h à 11h30, en semaine impaire la salle consacrée aux activités du Kung Fu et du Karaté.

- **Demande de subvention** pour le championnat du monde Ironman 70.3. C'est une compétition de triathlon dérivée de l'Ironman, appelé aussi Half Ironman. L'appellation 70.3 vient de la distance totale de la course en miles, soit 113,1 km, qui correspondent à la moitié de la distance d'un Ironman. Les membres de la commission proposent une subvention de 500 € soit environ 30% du projet.

→ **Agenda**

- Tour de l'Eure Juniors : étape Louviers Le Neubourg, le samedi 28 avril.

- Tournoi féminin de football, le 23 juin pour les catégories U11F le samedi de 10h00 à 15h00 et en semi-nocturne pour les seniors filles à partir de 16h00.

→ **Prochaine commission : le lundi 14 mai 2018 à 18h30**

-----

→ **Participation financière aux projets pédagogiques 2018 dans les écoles F. Dolto, Dupont de l'Eure et Jean Moulin du Neubourg**

*Mme Isabelle VAUQUELIN indique que les demandes de participation aux projets pédagogiques des écoles ont été étudiées en commission. La subvention est attribuée en fonction du nombre d'enfants et du déplacement en car.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise que les 765 € pour la sortie patrimoine ont déjà été votés. D'autre part, elle annonce que la classe transplantée de l'école Dupont de l'Eure est annulée. L'aller-retour sur Paris était prévu en train ; or les lundi 14 et vendredi 18 sont des jours de grève annoncée par la SNCF. Un déplacement en car aurait été envisageable. L'inspection académique a appelé à la prudence et l'enseignant n'a pas voulu prendre de risque.*

Niveau - Ecoles	Nombre enfants	Activités	Lieu	Frais	Budget	Subvention
<b>Ecole F. Dolto</b>						
PS - PS-MS		Moulin de Pierre	Hauville	Car	536	370
MS-GS, MS-GS, GS		Musée d'Histoire Nat	Rouen	Car	1166	740
<b>TOTAL</b>					<b>1702</b>	<b>1110</b>
<b>Ecole Dupont de l'Eure</b>						
CP, ULIS CE2	60	Zoo de Cerza	2 cars	Car	839	740
				Entrées	540	120
CP/CE1	24	Arboretum	Harcourt	Car	228	184
				Entrées	90	48
CE1	22	Centre hippique	Epéguard 18€/enfant	Car	125,95	125,95
				Entrées	468	44
CE2/CM1 et CM1/CM2	42	Musée des Beaux-arts	Rouen	Car	395	370
CM1	22	Radio Principe Actif	5 interventions		720	370
CM2 Rappel		Sortie Patrimoine	Rouen (505 + 260 visites)		765	765
<b>TOTAL</b>					<b>4170,95</b>	<b>2766,95</b>
<b>Ecoles Jean Moulin</b>						
CE1 et CM2	48	Biodiversité et Verger Budget de 1550 €			1550	566
<b>TOTAL</b>					<b>1550</b>	<b>556</b>

déjà voté

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-060 : Participation financière aux projets pédagogiques 2018 dans les écoles F. Dolto, Dupont de l'Eure et Jean Moulin du Neubourg**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;  
VU l'avis favorable de la Commission Enseignement - Vie associative - Culture et Sports, réunie le 9 avril 2018 ;  
VU la délibération n° DCM-2018-016 du conseil municipal du 26/02/2018 attribuant une participation d'un montant de 765 € à l'école Dupont de l'Eure pour une sortie à Rouen ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'attribuer les subventions pour les projets pédagogiques comme suit :
  - . Ecole maternelle Françoise Dolto : 1110 €
  - . Ecole élémentaire Dupont de l'Eure : 2001,95 €
  - . Ecole élémentaire Jean Moulin : 566 €
- précise que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.
- donne pouvoir au maire ou à un Maire Adjoint Délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Subvention exceptionnelle à l'association « Triathlon Pays du Neubourg » pour une participation au championnat du monde Ironman 70.3 en Afrique du Sud**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle pour soutenir Yasmine Horlaville, une athlète judokate.*

*Il s'agit à présent d'un autre challenge pour un autre athlète qualifié au championnat du monde Ironman 70.3.*

*La commission Enseignement - Vie associative - Culture et Sports propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € au club de triathlon du Neubourg*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-061 : Subvention exceptionnelle à l'association « Triathlon Pays du Neubourg » pour une participation au championnat du monde Ironman 70.3 en Afrique du Sud**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'association « Triathlon Pays du Neubourg » ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € l'association « Triathlon Pays du Neubourg » pour la participation d'un athlète au championnat du monde Ironman 70.3 en Afrique du Sud.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Présentation du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 16 avril 2018**

**Présents :** Mme Isabel COUDRAY, M. Francis DURAND, Mme Anita LE MERRER, M. Alain LEROY, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, M. Edouard DETAILLE, M. Gilles BARBIER.

→ **DIA**

- DIA 27 428 18 0022 : cession d'un local d'activité d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> – 2A Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Parcelles AO 149 – AO 154 (anciennement parcelle AO 89) (943 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0023 : cession d'une bande de terres en vue de régulariser une erreur sur l'implantation des clôtures – 9001 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Parcelles AO 154 – AO 155 – AO 156 (anciennement parcelle AO 86) (17 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0024 : cession d'un terrain à bâtir – 9001 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Parcelles AO 152 – AO 155 (anciennement parcelle AO 86) (1 268 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0025 : cession d'une habitation– 21 B rue du Val Sery – Parcelle AL 42 (47 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0026 : cession d'une habitation– 16 Rue du Général de Gaulle – Parcelles AT 119 - AT 143 - AT 144 - AT 51 - AT 52 - AT 69 - AT 73 - AT 74 - AT 142 (292 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0027 : cession d'un fonds de commerce – 22 Route de Beaumont – Parcelles AE 156 (6 269 m<sup>2</sup>)
- DIA 27 428 18 0028 : cession d'une maison d'habitation – 3 rue des Amoureux – Parcelle AV 101 (1



382 m²)

- DIA 27 428 18 0029 : cession d'une habitation – 7 Rue du Val Sery – Parcelles AL 54 – AL 58 (56 m²)
- DIA 27 428 18 0030 : cession d'une habitation – 8 Rue du Bout du Val – Parcelle AM 110 (1 115 m²)
- DIA 27 428 18 0031 : cession d'une habitation – 20 Rue Chambellan – Parcelle AM 302 (279 m²)
- DIA 27 428 18 0032 : cession d'habitations – 15-17 Rue du Général de Gaulle – Parcelles AM 204 – AM 205 – AM 389 (631 m²)
- DIA 27 428 18 0033 : cession d'un fonds de commerce – 4 rue du Champ de bataille – Parcelle AK 205 anciennement AK 28 (631 m²)

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

→ **Certificat d'urbanisme**

- CU 027 428 18 N 0041 : rue Guilbert. Le projet consiste en la construction de 2 maisons d'habitation. Les bâtiments vétustes seraient démolis. Parcelles AK 130 – AK 135 – AK 184 partiellement de 2 000 m².

**Les membres de la commission refusent de se prononcer au vu des éléments transmis notamment sur les réseaux.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 18 N 0008 : pose de volets roulants de couleur rouge sur 2 fenêtres – 13 Place Ferrand – Parcelle AT 21 de 1 356 m².

**Une demande d'avis de l'ABF est en cours. Les membres de la commission souhaitent que la couleur rouge qui sera retenue, soit en harmonie avec la façade ou les huisseries.**

- DP 027 428 18 N 0009 : pose de portes, fenêtres (PVC) et volets roulants. Réaménagement de l'entrée agrandissement des marches et de la terrasse d'entrée. Isolation par l'extérieur (100 mm) polystyrène + enduit lissé dans le même ton que l'ancien. Éclairage des combles par 4 velux – 25 Square du 8 Mai – Parcelle AR 133 de 735 m².

**Cette déclaration correspond à la régularisation de travaux déjà réalisés.**

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 18 N 0006 : construction d'une maison individuelle – Rue de Verdun - Parcelle AM 76 de 809 m²
- PC 027 428 18 N 0007 : le projet propose de transférer et d'aménager le centre paroissial du Neubourg dans la longère bourgeoise en maçonnerie sise en retrait de la rue de Verdun au numéro 6. L'accès du public se fera depuis la rue de Verdun ou bien depuis la cour intérieure.
- PC 027 428 18 N 0008 : construction d'une charreterie – 10 Allée de la Draisine – Parcelle AM 360 – AM 358 – AM 364 de 620 m².
- PC 027 428 18 N 0009 : aménagement d'une maison d'habitation et d'une partie des bâtiments annexes (1 et 2) en meublé touristique de 9 chambres, sans modifications de la volumétrie des bâtiments. Création d'une entrée au droit du bâtiment 4 –35 Avenue de la Libération - Parcelle AN 123 de 5 251 m².

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces projets.**

→ **ZAC de la gare et Révision du PLU**

Le cahier des charges de la ZAC de la gare date de 1999. Le PLU date de 2012. Il pourrait être demandé un devis à plusieurs cabinets pour la révision du PLU et ce même cabinet pourrait travailler sur le cahier des charges de la ZAC de la gare.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **Mardi 22 mai 2018 à 18 h 30.**

-----

➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

**Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER**

**Réunion du 10 avril 2018**

**Assistaient :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Philippe DELAUNAY, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, et M. François LESUEUR (responsable des services techniques).

**Absents excusés :** Mme Evelyne DUPONT, Mme Hélène LERIY, M. Gilles BARBIER, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY.

**Les points détaillés ci-après figuraient à l'ordre du jour :**

**A/ Travaux parking rue Bioche** : Le début des travaux a mis en évidence quelques points inattendus à régler ;

A1-nécessité de recherche approfondie de mitoyenneté pour partager équitablement les frais de refonte physique des limites de propriété entièrement revues dans le cadre de ce projet.

A2-présence d'arbres de propriétés voisines dépassant notamment les limites des propriétés

A3-présomption de faiblesse d'un mur séparatif quant au constat par huissier mandaté tant par la commune que par son propriétaire d'une inclinaison source potentielle de désordre supplémentaire après terrassement du parking en déclivité à proximité.

Dans un premier temps, il a été décidé de ne pas terrasser à moins de 2 m au droit du mur côté parking pour suivre l'évolution pendant les gros travaux et de laisser à terme une banquette de terre d'au moins 50 cm côté parking pour s'assurer d'une stabilité du mur dans le temps.

**B/ Création de quatre terrains de tennis** : Il s'agit en fait d'un chantier contenant deux lots :

B1-remise totalement à neuf et aux normes de 4 terrains extérieurs existants

B2-augmentation de surface couverte du club house dédié

Pour les terrains les travaux comprennent la reprise de la structure du sol avec finition en enrobé recouvert d'une résine de couleur, traçage accentué des lignes, changement des filets et supports ,refonte de l'éclairage par un système leds à luminosité garantie et fermeture complète de l'enceinte par clôture haute coupe-vent et portail normalement fermé avec ouverture par badge selon fonctionnement identique à la salle de sport pour les adhérents.

Pour le club house reprise d'une surface existante transformée en local fermé adaptée aux besoins du tennis

**C/ Travaux rue de Vitot**

Avant d'engager les travaux rue de Vitot un examen méthodique des lieux a mis en évidence quelques travaux préliminaires complémentaires et indispensables à réaliser pour éviter à plus ou moins court terme un re-défonçage de voirie neuve toujours préjudiciable à sa durée normale de conservation

C1-refonte partielle d'assainissement sur deux longueurs de 35 m environ

C2-confection d'une bretelle de tout à l'égout reprise sur réseau pour amener celui-ci en limite de propriété du lotissement Delaunay non raccordé à ce jour mais méritant de l'être à terme

Ces travaux démarrent dès le 16 avril et seront imputés sur le budget assainissement

**D/ cour de l'école Jean Moulin** : des travaux sont entrepris pour solutionner le problème de l'entourage des arbres de la cour actuellement protégé par des barrières dangereuses pour les enfants. La solution adoptée est du copeau de bois silicaté type béton adjuvanté par une résine poreuse sur un carré de 2m50/2m50 autour de chaque arbre.

**E/ Pavage de la place de l'église** : une nouvelle tranche de réfection sur une surface de 360m<sup>2</sup> démarre le 16 avril.

**F/ Aménagement du parking au stade Guillot** :

Transformation d'une surface en terre et pierre par recouvrement en enrobé.

**G/ Préparation d'un référé au tribunal pour les défauts du vélodrome** :

La commune a décidé de porter l'affaire au tribunal via ministère d'avocat pour obtenir un dédommagement pour malfaçon face au montant des travaux à engager pour obtenir la restauration totale et entière de l'usage attendu de cet équipement .

G1- une surface entière à reprendre suite à affaissement de structure du sous-sol sur plus de 100m<sup>2</sup>

G2-reprise de fissures en résine allant jusqu'à 7cm de largeur aux joints de dilatation

**H/ arrachage de la haie de thuyas rue du bout du val derrière l'ancienne linière** :

Après arrachage le terrain avoisinant sera remis au niveau du sol naturel et 2 chênes conservés seront élagués dans cette opération

**I/ Questions diverses** :

I1-suite au diagnostic des eaux et forêts les tirants du séquoia de la rue Bioche ont été révisés

I2-une opération d'élagage a été faite dans le parc du vieux château le long de la route de Brionne

I3-suite du mur tombé avenue du doyen Jussiaume : un rapport d'expert a confirmé la non

dangérisité du pilier restant montrant une inclinaison résiduelle suspecte après déblaiement des gravas du mur tombé

14- verrouillage des portes du gymnase : il est confirmé que les portes annexes sont verrouillées en entrée 20mn après le départ des manifestations et/ou compétitions. Passé ce laps de temps seule l'entrée principale reste accessible donc éventuellement contrôlable. Il ne s'agit là que l'application pure et simple de l'actuel règlement intérieur régissant ces locaux.

-----

*M. Francis BRONNAZ précise que les couleurs choisies pour les courts de tennis sont le mauve et le vert.*

-----

→ **Convention de servitudes ENEDIS : parcelles AS 55, AS 54 ET AS 68**

*M. Francis BRONNAZ explique qu'il s'agit d'effectuer un branchement sur 33 mètres au départ du poste de transformation dans la zone du Ressault (en face de VOL-V) pour raccorder l'usine de teillage du Ressault. Ce raccordement concerne 3 parcelles (AS 55, AS 54 et AS 68) appartenant à la commune.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-062 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS : PARCELLES AS 55, AS 54 ET AS 68**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser une canalisation BT sur une longueur d'environ 33 mètres à partir du poste de transformation existant sur les parcelles cadastrées AS 55, AS 54 et AS 68 appartenant à la commune ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer la convention de servitude avec ENEDIS concernant les parcelles AS 55, AS 54 et AS 68 appartenant à la commune, et tout autre document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

**Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER**

**Réunion du 10 avril 2018**

**Assistants :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Philippe DELAUNAY, M. Benjamin MAUGY, M. Claude PASQUIER, et M. François LESUEUR (responsable des services techniques).

**Absents excusés :** Mme Evelynne DUPONT, Mme Hélène LERIVY, M. Gilles BARBIER, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY.

**Les points détaillés ci-après figuraient à l'ordre du jour :**

**A/ Aménagement et mise en valeur du puits place Gambetta :**

L'enlèvement récent de l'arbre de la liberté au même endroit remet à l'ordre du jour l'intérêt pour cet ouvrage. Après dessouchage complet de l'arbre enlevé et la replantation d'un nouveau prévu pour le 11 novembre 2018 un projet de réhabilitation est à l'étude pour une mise en valeur de ce puits profond de 35 m et en fort bon état au niveau de sa partie souterraine donc méritant d'être visuellement accessible au plus grand nombre par un artifice extérieur et un éclairage de profondeur adaptés.

**B/ Clôture entre le boulodrome et les riverains**

Après concertation entre la ville et les riverains un accord de réalisation d'une clôture pleine a été trouvé. Le matériau retenu à base majoritairement de plastiques recyclés fournira en plus de l'aspect esthétique admis par tous un amortissement acoustique non négligeable de par sa masse très utile face aux claquements perçus lors des impacts de boules.

**C/ Plateforme béton à l'hippodrome**

Pour une installation correcte a la fois des tentes et du matériel périphérique lors des manifestations la société des courses a sollicité la réalisation d'une plateforme béton d'environ 120m². Celle-ci sera prochainement réalisée. A noter que la déclivité naturelle du terrain à cet endroit oblige un rattrapage de niveau de plus de 40cm donc un ouvrage non négligeable en matière de coût et de complexité.

**D/ Résidence Turmel**

Des travaux sont effectués en régie par les services municipaux pour améliorer la conformité PMR

(accès aux personnes à mobilité réduite). Sont concernés actuellement la restructuration des toilettes dames pour satisfaire à ces exigences réglementaires.

### **E/ Rénovation d'un logement à l'école Jean Moulin**

Un logement individuel propriété de la ville et destiné à la location est en cours de réhabilitation par les services municipaux. Sont notamment entrepris parmi d'autres menus travaux la reprise du parquet, le changement du chauffe- eau et de la porte d'entrée et la pose de garde-corps sur une fenêtre de l'étage.

### **F/ Cinéma « Le Viking »**

La ville ayant contesté la qualité de la prestation du fournisseur des sièges celle-ci a procédé à une action corrective : reprise des fixations et des alignements de certains sièges et des fixations des nez de marches. Il a été en outre convenu de remplacer 2 sièges par des modèles sur mesure plus adaptés aux largeurs et aisances de circulation.

Il n'a pas été fait état de questions diverses lors de cette commission.

-----

*Concernant la mise en valeur du puits de la place Gambetta, M. Edouard DETAILLE suggère la pose d'une vitre.*

*M. François BIDAULT indique que le projet est d'apporter une vision différente de cet endroit. En supprimant 2 places de stationnement, le massif fleuri, aujourd'hui difficile à entretenir, pourra être agrandi et l'Arbre de la Liberté sera changé pour le centenaire de la Guerre 14-18.*

*M. François BIDAULT annonce avoir recueilli des informations auprès de Philippe MARCHE et Patrick MOREL.*

*Mme Anita LE MERRER craint que les racines de l'arbre gênent la pousse des fleurs. M. Francis BRONNAZ explique que la souche et les racines de l'arbre actuel seront enlevées et que c'est une autre essence d'arbre qui sera plantée : un chêne pyramidal, plus adapté pour la vue sur l'église en arrière-plan, au niveau racinaire.*

*Sur information de Monsieur MARCHE, les conseillers apprennent qu'au temps de Monsieur Ferrand, avant l'adduction d'eau du Neubourg en 1895, le ravitaillement en eau était problématique et la commune comptait plusieurs puits. M. Claude PASQUIER indique qu'un puits chez Aptar servait pour les processus de refroidissement. M. Gilles BARBIER ajoute que le puits de Pérouzette est toujours ouvert.*

*Concernant la plateforme sur le site de l'hippodrome, M. François BIDAULT précise qu'elle pourra servir pour toutes les associations.*

-----

## **➤ CCAS**

### **Lecture du compte-rendu succinct par Mme Hélène LEROY Réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2018**

I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

III – AFFECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2017

IV – BUDGET PRIMITIF 2018

Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 454 000 €

Investissements : Dépenses 21 000 € et Recettes 54 348.05 €

V – DELIBERATION DONNANT DELEGATION A MME LA PRESIDENTE DU CCAS D'AGIR EN JUSTICE

VI – DELIBERATION CONCERNANT L'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Il a été donné un avis favorable à l'admission en non valeurs pour un montant de 22 325.44 € pour des loyers impayés, des années 2012 à 2017. Il s'agissait de régulariser la situation budgétaire.

→ Prochain CA le 28 mai à 18h

-----

## ➤ COMITE SECURITE

### → Demande de subvention au titre des amendes de police

M. Francis DAVOUST fait état des problèmes de vitesse sur les axes entrants, constatés par les comptages du Département et les contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie et la police municipale. Différents aménagements sont envisageables dont des plateaux surélevés, des radars pédagogiques, des chicanes.

Les radars pédagogiques proposés sont amovibles. Ils pourront ainsi être régulièrement déplacés pour des actions ciblées sur différents axes en entrée de ville mais aussi à proximité des écoles. Ces radars ont également la capacité d'effectuer des comptages des véhicules et des vitesses permettant ainsi à la commune de se passer des services payants du Département (240 € par opération).

M. Francis DAVOUST indique que les aménagements, notamment rue du Doyen Jussiaume, Rue Mendès France, Route de Beaumont, seront examinés par la commission Voirie.

M. Arnaud CHEUX rappelle que les communes peuvent prétendre bénéficier de subventions à hauteur de 50% du montant total HT au titre des amendes de police, les fonds étant affectés en priorité aux opérations de mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

M. Benjamin MAUGY demande si des actions de sensibilisation sur le danger des vélos sur les trottoirs peuvent être menées et subventionnées au titre des amendes de police. M. Arnaud CHEUX répond que ces subventions ne concernent que des ouvrages. Madame le Maire indique que suite à l'arrêt des TAP, Cécile Leprince, policière municipale, continue ses interventions de prévention routière dans les écoles. Mme Stéphanie MONSÉRÉ témoigne d'une circulation à vélo sur les trottoirs par de jeunes enfants pour des raisons de sécurité en raison de l'absence de piste cyclable. Madame le Maire répond que les élus et les agents de police sauront faire la différence entre de l'incivilité et ces jeunes enfants.

Madame le Maire ajoute que la commune n'est pas compétente pour des aménagements sur la route de Quittebeuf, qui est une route départementale, et déplore les courriers et insultes sur les réseaux sociaux à ce sujet.

Madame le Maire conclut en rappelant que la priorité est donnée à la sécurisation devant les écoles, et qu'il s'agit avant tout de privilégier la prévention à la répression.

## **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-063 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

CONSIDÉRANT les problèmes de vitesse signalés notamment sur les axes entrants et à proximité des établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT que les aménagements relatifs à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers peuvent être subventionnés à hauteur de 50% au titre des amendes de police ;

CONSIDÉRANT que la commune envisage de faire l'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles (version solaire) pour un montant total de 4 304 € HT, soit 5 164,80 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la commune envisage la réalisation d'aménagements sécuritaires sur les axes entrants suivants : avenue du Doyen Jussiaume (budget prévisionnel : 4 621,00 € TTC), rue Pierre Mendès-France (6 915,00 € TTC) et route de Beaumont (3 425,10 € TTC) ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- accepte les acquisitions et réalisations présentées.
  - approuve le budget total de ces actions s'élevant à 20 125,80 € TTC.
  - présente une demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 50% du montant total de l'opération.
  - autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un
- Adopté à l'unanimité**

-----

## ➤ COMMISSION COMMUNICATION - ANIMATIONS

**Lecture du rapport par Mme Evelyne DUPONT**

**Réunion du 11 avril 2018**

**Présents :** M. Gilles BARBIER, M. Francis DURAND, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Evelyne DUPONT.

**Assistaient :** Mme Justine VERHEULE et Mme Laurine DOUBET.

## ANIMATIONS

### → **Bilan chasse aux œufs du 31 mars**

- 208 inscrits : 3-4 ans : 46
- 5-6 ans : 73
- 7-10 ans : 89

Répartis de la façon suivante : 45% du Neubourg, 52% des communes limitrophes et 3 % d'extérieurs dont Seine-Maritime.

- **les ateliers de « La Grande Echelle »** ont accueilli beaucoup de monde et les organisatrices ont été un peu dépassées par le flot de participants, avec comme d'habitude des familles indécrites.

- **les cinq jeux en bois**, prêtés par le prestataire retenu pour les estivales de juillet ont également bien fonctionné.

- **les 110 tickets de manège** offerts par « **L'Astronef** » ont été distribués aux 3-6 ans en supplément des friandises

Pour l'année prochaine date prévue le samedi 20 avril, il faudra :

- revoir l'organisation des ateliers en effectuant éventuellement un filtrage en amont avec des horaires différents pour chaque atelier

- terminer la chasse aux œufs proprement dite, par la catégorie des 7-10 ans en leur ouvrant tout l'espace.

- pour le partenariat, se rapprocher du chocolatier « **Ernoul** »

Un grand merci aux élus qui ont participé à cette journée à Justine et Laurine et au personnel des services techniques qui ont assuré la logistique.

Pour rappel : en 2014 nous avons 230 inscrits, en 2015 :171, en 2016 : 180 et en 2017 :130

### → **Repas des aînés du dimanche 13 mai à 12 H**

Début des inscriptions le lundi 23 avril et clôture le 11 mai

Age minimum requis : 63 ans

Etude du menu, à finaliser avec le traiteur et le pâtissier.

### → **Fête de la musique du jeudi 21 juin**

-Sur le parvis de la mairie installation de la tente avec parquet. Animation assurée de 20 H à 21H30-22 H par les groupes de Musique Actuelle de l'Université Populaire. Installation prévue pour 19 H.

Recherche d'autres groupes pour animer la seconde partie de soirée.

-En ville, les différents commerçants participant chaque année à cette manifestation vont être contactés.

Reste à définir les critères d'installation des forains.

### → **Fête St Paul du samedi 23 juin**

-Sur le parvis de la mairie, danses en costumes d'époque spécifique de l'Eure par le Groupe Folklorique Normand « Les Pierrot de la Vallée » de Garennes sur Eure. Environs 20 à 25 participants : danseurs, chanteur et musicien.

21 H à 21 H 30 : spectacle

21H 30 à 22 H : pause accompagnée du verre de l'amitié

22 H à 22 H 30 : spectacle

22 H 30 défilé en centre-ville accompagné de musique ou chant, jusqu'à la rue des remparts où sera tiré le feu d'artifice à 23 H.

Montant de la prestation : 624 €

### → **Animations des 13 et 14 juillet (jeux bois et structures gonflables)**

**Vendredi 13 juillet de 15H30 à 21 H**

**Samedi 14 juillet de 11H à 12H30 et 13H30 à 18H**

-Choix définitif des différents jeux.

Nombre d'encadrants : 5 fixes + 1 volant

Nombre d'animation : 9, réparties sur des tranches d'âges de 2 ans à adultes.

- 2 à 4 ans : Cubes en mousse
- 3 à 6 ans : Mini Parc (structure gonflable avec obstacles)
- 2 à 5 ans : Petits Bolides (voitures à pédales, circuit avec décor et panneaux de signalisation routière)
- 8 ans à adultes : Mini-Golf
- 6 à 12 ans : Parcours Girafe (structure gonflable avec obstacles)
- 5 à 8 ans: Karts à pédales
- 10 ans à adultes : Taureau Rodéo

- 10 ans à adultes : Joute (il s'agit de déstabiliser son adversaire)
  - 6 ans à adultes : 10 jeux en bois
- Montant des prestations : 7224 €

→ **Animations de Noël du Samedi 15 Décembre**

Le nombre de 400 bonnets lumineux ayant été insuffisant en 2017, la commission propose de passer à 500 pour 2018.

**COMMUNICATION**

→ **Site internet**

Trois propositions nous ont été adressées par les prestataires suivants :

- CREATEUR D'IMAGE situé à Caen
- STUDIO NET situé à Rouen
- KREA3 situé à Pont Audemer

Seul ce dernier s'est déplacé et semble répondre à tous nos critères, ayant d'autre part effectué de nombreuses réalisations pour le compte de collectivités territoriales.

(Références : Mairies, Communautés de Communes, Union des Maires du Calvados. En cours Union des Maires de l'Eure).

Montant du devis à peaufiner : 8987 € ttc

Ces trois dossiers sont en cours d'étude.

→ **Vivre Ensemble N° 69**

Etude du sommaire, choix des différentes rubriques pour un bouclage prévu fin mai.

→ **Panneaux d'information « Clear Channel »**

(situés place Aristide Briand, Avenue de la Libération et Avenue du Doyen Jussiaume).

Suivant le contrat, la ville dispose de trois campagnes annuelles de publicité gratuites.

- la première concernait les manifestations de mars et avril
- la seconde sera consacrée à la fête de la peinture
- pour la troisième : deux options, pour le quatrième trimestre, soit une tête d'affiche, soit les animations de Noël.

Entre ces manifestations et afin que ces panneaux ne restent pas vides, un visuel des différents sites du Neubourg y sera affiché.

→ **Questions diverses :**

**Séances cinéma retraités :**

- lundi 12 mars : La Ch'tite famille : salle complète, nous avons dû refuser du monde.
- lundi 09 avril : Mme Mills : 185 entrées
- lundi 14 mai : Les Municipaux

-----

*Pour répondre à une interrogation de M. Benjamin MAUGY, Mme Evelyne DUPONT précise, concernant les panneaux d'information « Clear Channel », que la face la mieux visible est réservée à la publicité, l'autre face est destinée à la ville pour sa communication et que dans le contrat sont prévues 3 campagnes d'affichage avec impression et installation de grandes affiches aux frais du prestataire.*

-----

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

→ **Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique au 24 avril 2018**

*M. Arnaud CHEUX indique que la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27) réunie le 22/03/2018 a émis un avis favorable à l'avancement de grade d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe présenté pour un agent polyvalent des écoles.*

*Il est proposé au conseil municipal de créer un poste dans le nouveau grade et de supprimer le poste dans l'ancien grade.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-064 : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE ET FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 24 AVRIL 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis favorable de la CAP de catégorie C du CDG27 du 22/03/2018 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la création au 24 avril 2018 d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet (35/35e).
- décide la suppression d'un poste d'adjoint technique.
- décide de modifier le tableau des effectifs.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Ouverture d'un poste d'agent de maitrise principal et fermeture d'un poste d'agent de maitrise au 24 avril 2018**

*La Commission Administrative Paritaire (CAP) du CDG27 réunie le 22/03/2018 a émis un avis favorable à l'avancement de grade d'un agent de maitrise au grade d'agent de maitrise principal présenté pour un agent des services techniques (espaces verts).*

*Il est proposé au conseil municipal de créer un poste dans le nouveau grade et de supprimer le poste dans l'ancien grade.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-065 : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET FERMETURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE AU 24 AVRIL 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis favorable de la CAP de catégorie C du CDG27 du 22/03/2018 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la création au 24 avril 2018 d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet (35/35e).
- décide la suppression d'un poste d'agent de maitrise.
- décide de modifier le tableau des effectifs.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

→ **Procédure à la suite des désordres survenus au vélodrome de la commune du Neubourg**

*Madame le Maire explique que la commune décide de relancer la procédure à la suite des désordres survenus au vélodrome de la commune du Neubourg.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-066 : PROCEDURE A LA SUITE DES DESORDRES SURVENUS AU VELODROME DE LA COMMUNE DU NEUBOURG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- charge Madame le Maire d'engager la procédure permettant à la commune de faire valoir ses droits.
- donne mandat au Cabinet d'Avocat EMO HEBERT & Associés, représentée par Maître Frédéric CANTON, pour représenter la commune dans le cadre de cette procédure.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ *Pas de question diverse.*

-----



→ **Tirage au sort des jurés d'assises**

En fin de séance, il a été procédé au tirage au sort **de 12 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997**. Ces personnes pourront être appelées ultérieurement à siéger au jury d'assises en qualité de jurés.

En effet, conformément à l'article 260 du code de procédure pénale, les communes de 1300 habitants et plus ont à désigner leurs jurés. L'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 relatif au nombre et à la répartition des jurés d'assise pour le tirage au sort de 2018 fixe à 4 le nombre de jurés pour Le Neubourg. Conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année 2019 ne peuvent être retenues.

-----

**Prochain conseil : Lundi 28 mai 2018**

**Fin de séance : 21h50**

-----

**Délibérations du 23 avril 2018**

- DCM-2018-056 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- DCM-2018-057 : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC)
- DCM-2018-058 : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (RODPP GAZ)
- DCM-2018-059 : Convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition du matériel, l'évacuation et le traitement des déchets de la commune
- DCM-2018-060 : Participation financière aux projets pédagogiques 2018 dans les écoles F. Dolto, Dupont de l'Eure et Jean Moulin du Neubourg
- DCM-2018-061 : Subvention exceptionnelle à l'association « Triathlon Pays du Neubourg » pour une participation au championnat du monde Ironman 70.3 en Afrique du Sud
- DCM-2018-062 : Convention de servitudes ENEDIS : parcelles AS 55, AS 54 et AS 68
- DCM-2018-063 : Demande de subvention au titre des amendes de police
- DCM-2018-064 : Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique au 24 avril 2018
- DCM-2018-065 : Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise au 24 avril 2018
- DCM-2018-066 : Procédure à la suite des désordres survenus au vélodrome de la commune du Neubourg